



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 janvier 2001**

[PAS

D'ANNEXE]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 janvier 2001

**Promesse de vente avec la société 4 murs pour une parcelle de terrain située dans le lotissement d'activités économiques du Bardon à Mendès France**

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoint :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010312001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001**

**Développement Economique**

**Promesse de vente avec la société 4 murs pour une parcelle de terrain située dans le lotissement d'activités économiques du Bardon à Mendès France**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Société 4 MURS, spécialisée dans la vente de papiers peints et peintures aux particuliers, est actuellement installée dans la zone commerciale de Chauray.

La Société souhaite se déplacer sur Mendès France pour suivre CASTORAMA et se rapprocher du magasin CHANTEMUR.

Pour se faire, elle souhaite acquérir une parcelle de 2.034 m<sup>2</sup> rue Condorcet actuellement à usage de bassin d'orage, pour y installer un bâtiment de 750 m<sup>2</sup>. Ce déplacement permettrait la création immédiate de 2 emplois.

Ce transfert de magasin nécessitant l'obtention d'une autorisation de la Commission Départementale d'Équipement Commercial, la Société 4 MURS sollicite de la Ville de Niort, la signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives d'obtention de l'autorisation commerciale et du permis de construire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- promettre de céder à la Société 4 MURS une parcelle de terrain de 2.034 m<sup>2</sup> dans le lotissement d'activités du Bardon sous conditions suspensives d'obtention de l'autorisation commerciale et du permis de construire.
- fixer le prix de vente de cette parcelle à 50,00 Francs H.T le m<sup>2</sup> auquel il conviendra d'ajouter la T.V.A. au taux en vigueur sur les terrains à bâtir au jour de la signature de l'acte authentique.
- fixer la durée de la promesse à deux ans à compter de la date de sa signature.
- fixer l'acompte afférent à cette promesse à 10.170,00 Francs nets payable à la signature de la promesse. Le solde du prix sera payable comptant à la signature de l'acte authentique.
- préciser que les frais de géomètre, de notaire afférents à la promesse de vente et à l'acte authentique s'il se réalise, et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente à intervenir, ainsi que l'acte authentique de vente si celle-ci se réalise.
- préciser que les sommes résultant de la promesse de vente et de l'acompte seront imputées en recettes de la sous fonction 909-9080.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)